



Terrasse et mur privatif

Par **BergB**, le **07/03/2024 à 18:03**

Bonjour,

Nous avons fait construire une terrasse ainsi qu'un abri de jardin le long du mur de notre voisin. Le soucis est que ce mur en question n'est pas droit : les 99% de la longueur du mur suivent une même ligne mais 1% (4/5 longueurs de 20 cm environ sur 3/4 cm de large) dépassent de cette ligne (espèce de renforts qui 'rentrent' sur notre jardin).

La société d'ouvrage a installé des solives pour soutenir la terrasse bois et certaines de ces solives viennent parfois toucher/affleurer le mur. Notre voisin nous reproche dans un premier temps de prendre appui sur son mur mais aussi d'être "chez lui", puisqu'il certifie que sa limite de mur se situe au niveau des renforts de 4/5 cm. Il nous demande donc de tout décaler de 5 cm.

Un second problème intervient au niveau de l'abri de jardin. Conformément à notre PLU, nous avons pu l'installer en limite de propriété, mais notre voisin nous reproche sa trop grande proximité avec son mur et les risques de dégradation à cause de l'humidité et des feuilles (d'arbre). Il a fait fabriquer une "gouttière" pour l'installer entre notre abri et son mur afin de boucher l'espace problématique et nous demande de régler la facture.

Sans réponse de notre part dans un délai d'un mois, il menace de passer le dossier au service juridique de son assurance habitation.

(Pour info, notre abri est en toit plat et possède un système de gestion d'eau de pluie adapté.)

N'ayant d'aide juridique avec notre assurance, nous recherchons des réponses afin de (mieux) connaître nos droits et obligations.

Merci d'avance pour vos réponses.